

## *Bulletin sur la santé et sécurité – Avril 2010*

### **À tous les membres de l'ACMPA :**

L'enjeu qui porte sur les élections d'un représentant de santé et sécurité pour les bureaux de moins de 20 employés qui comprennent plus d'une unité de négociation (ex. : membres de l'ACMPA et des FFRS) est sur le point d'être finalisé. Nous sommes présentement à élaborer les lignes directrices pour les élections. Le STTP est à confirmer la liste des bureaux où un membre des FFRS est intéressé à devenir représentant de la santé et sécurité. Une fois confirmée, nous serons en mesure de procéder aux élections. Entre temps, le maître de poste demeure le représentant désigné en matière de la santé et sécurité. L'ACMPA demeure engagée à ce que tous les employés de toutes les unités de négociation soient représentés équitablement en ce qui a trait aux enjeux de la santé et sécurité dans leur milieu de travail.

*Notre position a toujours été que le maître de poste est la meilleure personne pour remplir cette responsabilité. Nous espérons que nos membres continuerons de démontrer de l'intérêt pour ce rôle si important.*

### **Trucs pour les représentants de la santé et sécurité**

Maintenant que l'hiver est terminé, c'est le temps opportun pour inspecter votre édifice afin de déterminer quelles sont les réparations requises et l'entretien qui pourra être effectué au cours des mois plus chauds.

Faites des arrangements pour l'entretien de vos unités de climatisation dans le but de vous préparer à la température chaude. Assurez-vous de changer les filtres et vérifiez que les unités sont en bonne condition.

Inspectez votre édifice pour vous assurer que l'eau est drainée adéquatement et loin de la fondation. Assurez-vous que la toiture est en bonne condition. Vérifiez que les gouttières et les dégorgeoirs drainent l'eau adéquatement et loin de l'édifice. Assurez-vous que les sous-sols et les vides sanitaires n'ont pas d'accumulation d'eau ou d'excès d'humidité et qu'ils sont ventilés adéquatement. Inspectez les plafonds et les murs pour vous assurer qu'il n'y a pas de dommage causé par l'eau. L'accumulation d'humidité dans un bureau peut conduire à la croissance de moisissure qui, elle, est dangereuse pour la santé et la sécurité des gens qui travaillent dans l'édifice.

Les entrées et les sorties doivent être libres de tout encombrement afin de prévenir les accidents qui pourraient survenir lorsque les employés effectuent leurs tâches quotidiennes ou si une situation d'urgence se présente. Vérifiez que les portes et les fenêtres s'ouvrent et se ferment facilement. Vérifiez les rampes, les marches, les trottoirs qui mènent à l'édifice et assurez-vous qu'ils sont en bonne condition. Si non, rapportez les réparations requises afin de prévenir les accidents potentiels.

Vérifiez les zones de chargement et déchargement de votre bureau. Prenez des notes à savoir si ce secteur, incluant les escaliers, la zone de chargement, l'entrée, etc., requiert des réparations.

Rappelez aux employés la nécessité de porter des chaussures appropriées au travail. Portez des chaussures de protection au besoin. Afin de prévenir les blessures ou de réduire la sévérité des accidents, ne portez pas de chaussures qui laissent les orteils ou les talons à l'air, des talons hauts, des souliers en toile, en tissus ou en caoutchouc souple.

### **Formation pour les représentants de la santé et sécurité**

Les trousse pour la formation autodidactes pour les représentants de la santé et sécurité ont été envoyées aux employés des bureaux semi-urbains qui comptent moins de 20 employés comprenant uniquement des membres de l'ACMPA. Pour les autres bureaux, la Société canadienne des postes les distribuera dès que possible.

La Société canadienne des postes est d'ailleurs à revoir la formation pour les bureaux de poste de la catégorie des groupes, sans les FFRS, où le maître de poste fournit les locaux du bureau afin de déterminer les révisions requises pour bien englober tous leurs besoins en matière de la santé et sécurité. Nous prévoyons que cette trousse sera prête d'ici les prochains mois.

Vos commentaires sont toujours très importants pour nous. Si vous avez des suggestions ou des commentaires pour de futurs bulletins de la santé et sécurité, communiquez avec :

**Comité national de la santé et sécurité de l'ACMPA**  
281, rue Queen Mary  
Ottawa, ON K1K 1X1

**Téléphone 613-745-2095    Télécopieur (613) 745-5559    Courriel mail@cpaa-acmpa.ca**